

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°123/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 32	VOTANTS : 38	03 SEPTEMBRE 2021	03 SEPTEMBRE 2021
<b>OBJET :</b> Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur portant sur les exercices budgétaires 2016 et suivants.				
<b>RESUME :</b> Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles de la Chambre régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur pour les années 2016 et suivantes.				

L'an deux mille vingt et un,

le neuf septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin de la commune de Fontvieille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** MME ET M. JODAR Françoise ; MILAN Henri

**PROCURATIONS :**

- De MME. BISCIONE Marion à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. MOUCADEL Stéphanie ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. PERROT-RAVEZ Gisèle à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De MME. PONIATOWSKI Anne à M. CARRE Jean-Christophe ;

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**

Rapporteur : Hervé CHERUBINI

**Vu** Le code des juridictions financières, et notamment les articles L. 243-1 et suivants, ainsi que l'article R.241-18 ;

**Vu** l'ouverture de la procédure de l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Vallée des Baux—Alpilles pour les exercices 2016 et suivants en date du 4 décembre 2019 ;

**Vu** la notification du 9 juillet 2021 par la Chambre régionale des Comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour les exercices 2016 et suivants ;

**Considérant** qu'en application du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes doit faire l'objet d'une transmission et d'un débat au cours de la réunion du Conseil suivant cette notification ;

**Considérant** que ce rapport est publié et communicable aux tiers dès la tenue du Conseil communautaire.

**Délibère :**

**Article unique** : prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles de la Chambre régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur pour les années 2016 et suivantes.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).